

Artisanat de l'ameublement ; l'enjeu de la transmission

Lorsque l'on parle de transmission dans l'artisanat, s'installe d'emblée une confusion : de quelle transmission est-il question ? Celle des métiers ou bien celle de l'activité ? Si c'est de la transmission des métiers dont il est question, la problématique renvoie rationnellement à la question de la formation et de l'apprentissage. En revanche si c'est de transmission de l'activité économique dont il est question : force est de constater que le sujet ne renvoie à rien, ou si peu...

En quoi cette transmission est-elle devenue un sujet critique aujourd'hui pour l'existence et la pérennité de l'artisanat de l'ameublement et en particulier des métiers rares de cet artisanat ?

Une succession de handicaps pour le secteur

Dans une société qui depuis plus de 70 ans privilégie et valorise les professions du tertiaire, le système de formation initiale peine à fournir en quantité et en qualité, les entrepreneurs dont le secteur a besoin pour se renouveler. En écho à cet appauvrissement du potentiel entrepreneurial s'ajoute l'épuisement du modèle traditionnel de transmission des entreprises. Ce modèle s'est progressivement marginalisé ces 20 dernières années, notamment dans le métier de tapissier et les métiers rares du secteur.

La conjonction de ce double mouvement s'opère sur fond de mutations démographiques et sociétales. Le comportement des consommateurs et une évolution rapide des goûts et pratiques de ces derniers sur la période 1980/2010 rendent d'autant plus difficile l'enracinement économique des jeunes entreprises récemment créées, souvent trop mal armées pour combattre efficacement le modèle de la distribution de masse sur le plan économique. Par ailleurs, les créateurs récents (2010/2015) s'installent dans l'objectif d'un « projet de vie » plus que d'un « projet d'entreprise ».

En 20 ans ; de 2000 à 2021, le chemin parcouru est inquiétant

Le nombre d'entreprises s'est réduit d'un tiers (-12 000 entreprises), le nombre d'actifs, salariés notamment, a quasiment été divisé par deux, passant de 76 500 à 39 000. En 2021, les entreprises employant des salariés ne représentent plus qu'un tiers de l'ensemble, alors qu'elles en représentaient la moitié en 2000 ! **Les 2/3 d'entreprises**



Atelier de l'Ébène (Vendée)
son créateur Roger Leboeuf, au centre, a recruté et formé deux repreneurs : un projet mené sur 10 années

restants évoluent vers une inquiétante paupérisation économique : 70 % de ces actifs vivent avec des revenus de l'ordre de 1000 € par mois, 40 % d'entre eux vivent avec des ressources équivalentes aux minimas sociaux. Nombre de métiers ne disposent plus d'aucune filière de formation adéquate, qui permettrait justement de renouveler et dynamiser ces activités.

Les métiers d'art auraient le vent en poupe ? Dans les discours lénifiants uniquement.

Ces métiers font rêver et nourrissent difficilement leur créateur quoi que l'on dise. Personne ne s'intéresse vraiment à leur pérennité.

La récente réforme de la Formation Professionnelle, en particulier les critères de création de titres, de certification et de diplômes émis par France Compétence interdisent quasiment toute création de filières de formation adéquate et opérationnelle pour nombre des métiers concernés. Ces critères accélèrent même leur condamnation à la disparition.

Transmettre à tout prix

Pour tenter d'enrayer ce déclin et parfaire l'arsenal des réponses à cette situation, la Profession – l'UNAMA – engage un projet ambitieux et innovant. Celui-ci consiste à prioriser et à accompagner la transmission d'entreprises pour la dynamiser, tout en agissant en amont sur la filière de formation et en maintenant la viabilité des créations d'entreprises nouvelles ou récentes.

Faire porter les efforts sur la transmission d'entreprise est une évidence.

Nombre d'entreprises de l'artisanat ayant érigé leur clientèle font la preuve de leur viabilité, mais elles s'arrêtent et disparaissent faute d'avoir un repreneur. Ce « fatalisme » est source d'interrogations



Atelier Claire et Daniel Bourget du père fondateur à la fille dans le Maine-et-Loire.
Une transmission réussie après une reconversion dans l'ébénisterie de Claire à la suite d'études universitaires.

lorsque l'on sait, que près de la moitié des chefs d'entreprise de l'artisanat (43 %) de l'ameublement a plus de 55 ans, 16 % soit un sur 6 a plus de 60 ans. Faute de projets de transmission, la plupart de ces entreprises et leurs emplois disparaîtront si l'on n'agit pas...

Prioriser la transmission signifie d'aller à contre-courant d'une culture de la création d'entreprise largement valorisée depuis les années 80.

Tout en étant bénéfique, cette culture de la création qui se traduit par les aides diverses et nombreuses, par des facilitations administratives, fiscales et réglementaires accordées aux jeunes pousses, ce dispositif qui capte de grandes ressources a occulté l'importance de l'existant, qu'il aurait fallu prendre également en compte. **En somme, on s'est longtemps préoccupé de la natalité des entreprises et pas des « entreprises seniors », comme en écho à notre société.**

Il sera sans aucun doute bien plus compliqué de chercher à simplifier les dispositions fiscales légales, réglementaires ou notariales entourant les transmissions d'activités, que de valider les simplifications et allègements accordés aux créations.

Le chantier est immense, il fera appel à de très nombreuses et diverses compétences, depuis l'expert-comptable au notaire, en passant par le fiscaliste et bien entendu toutes les administrations. Mais le chantier restera en cale sèche si l'on n'implique pas **d'abord les transmetteurs potentiels**, et si l'on n'accompagne pas les repreneurs dans le

même mouvement. C'est le pari de la Profession : **déceler, accompagner les transmetteurs potentiels, les convaincre que transmettre est un projet à construire et que ce projet a tout son sens.** En effet, si l'aspect financier d'une transmission n'est pas à négliger, ce n'est pas le point d'appui central d'une décision de transmission dans l'artisanat. Ces entreprises ne sont pas aisément valorisables.

La décision s'articule sur l'accompagnement réussi de la transmission.

Cette réussite dépend intimement de la maîtrise du métier par le repreneur, de la capacité d'accueil par le réseau des consœurs et confrères du repreneur.

Là réside toute l'originalité du pari de la Profession et qui peut s'énoncer comme suit : La décision de transmission et la décision de reprise sont affaire de personnes et prioritairement de professionnels d'un métier. En revanche, la conclusion positive de ces deux décisions est également dépendante de l'accueil de ces projets dans un réseau professionnel positif, ouvert et pro-actif.

C'est ce que s'emploie à bâtir l'UNAMA depuis 18 mois dans la **Région test des Pays de la Loire**, et qui verra le jour en 2024, en s'étant assuré du concours des Chambres de Métiers départementales et régionales, celui des Centres de formation et des anciens apprentis, celui des réseaux professionnels tels que les Compagnons, celui des structures de l'État, celui des organismes divers voués au financement de la transmission d'entreprise. Il reste encore beaucoup à faire pour convaincre tous les acteurs d'accorder leurs actions, mais impulser ce mouvement et la recherche d'un objectif réellement partagé, est gage de réussite pour la pérennisation du tissu des entreprises et métiers de l'artisanat.



Atelier Lemaire en Indre et Loire.
Julien Hébras (en noir) a fait le pari il y a 10 ans de reprendre l'entreprise de son maître d'apprentissage et œuvrer dans un métier de grande spécialisation : la restauration de mobilier.

S'informer sur les formations aux métiers de l'Artisanat de l'Ameublement

- <https://www.institut-metiersdart.org/>
- www.unama.org
- Formations et Titres spécifiques à l'artisanat : sur le site de l'ONISEP <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation> rechercher les TITRES SUIVANTS : CTM ébéniste/BTM ébéniste/BTMS ébéniste et BTM Tapissier
- <https://labonnegraine.org/> CFA La Bonne Graine, École d'ameublement de Paris.
- <https://www.pinterest.fr/institutIEMAE/> COMPAGNONS
- <https://www.fabert.com/etablissement-prive/8864/LES-COMPAGNONS-DU-DEVOIR-INSTITUT-DES-MATERIAUX-SOUPLES.html> COMPAGNONS